



**MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION
DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT**

Le Vice-Premier Ministre

**ATELIER DE LANCEMENT DE LA REFORME PORTANT REVISION DE LA LOI
RELATIVE AU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE (PPP) ET OUVERTURE DE LA
SESSION DE FORMATION AU PROFIT DES PARTIES PRENANTES`**

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE
D'ETAT, MINISTRE DU PLAN ET DE LA
COORDINATION DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, Chers Collègues ;
Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux de l'Administration Publique ;
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux, Coordonnateurs et Responsables des
entités et organismes publics ;
Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers ;
Mesdames et Messieurs les Consultants ;
Mesdames et Messieurs les Experts ;
Distingués invités, en vos titres et qualités respectifs ;
Mesdames et Messieurs,**

Je suis honoré de prendre la parole ce jour, à l'occasion de l'atelier de lancement de la réforme portant révision de la Loi relative au Partenariat Public-Privé (PPP), ainsi que de l'ouverture de la session de formation destinée à renforcer les capacités des différentes parties prenantes.

Votre présence en ce lieu atteste de l'importance stratégique que nous accordons collectivement à ce chantier, essentiel pour l'avenir de notre économie, de nos infrastructures et de notre gouvernance publique.

**Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

Comme vous le savez, la République Démocratique du Congo s'est dotée du Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2024–2028), cadre unique de planification aligné sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). Ce Plan repose sur cinq domaines de concentration, à savoir :

1. L'amélioration de la gouvernance ;
2. La diversification de l'économie ;
3. Le développement du capital humain,
4. Le développement des infrastructures et l'aménagement du territoire, et
5. Le développement durable et équilibré des provinces.

La mise en œuvre de ce Plan nécessite une mobilisation des financements dont le coût global est estimé à environ 100 milliards de Dollars Américains étalés sur cinq ans, soit 20 milliards de Dollars Américains par année.

Il s'agit là d'une ambition qui repose sur un cadre juridique varié et qui comprend notamment une importante réforme issue de la Loi n°18/016 du 9 juillet 2018 relative au Partenariat Public Privé. La mise en œuvre de cette réforme spécifique a permis de réaliser, à ce jour, d'importants progrès, parmi lesquels :

- 1) la mise en place et l'opérationnalisation de l'Unité de Conseil et de Coordination du PPP (UC-PPP), créée par Décret n°21/04 du 2 octobre 2021;
- 2) l'adoption du Décret n°23/38 du 26 octobre 2023, portant modalités d'application de la Loi PPP;
- 3) l'élaboration d'outils opérationnels : fiches de projets, guides PPP, modèles de contrats, dossiers types, instruments de contrôle;
- 4) la formation des autorités contractantes ;
- 5) l'encadrement et la validation de plus de 25 projets PPP entre 2023 et 2025 ;
- 6) la constitution d'une base de données et d'un portefeuille préliminaire de projets PPP.

**Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

Loin de se contenter des progrès énumérés ci-dessus, lesquelles, bien que remarquables, restent en deçà de son ambition de faire du Partenariat Public Privé, un levier majeur de la mobilisation des financements et de l'expertise du secteur privé au niveau national et international, le Gouvernement de la République, sous l'impulsion du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO et la Coordination de la Première Ministre, Son Excellence Madame Judith SUMINUA, s'est vite penché sur la nécessité de tirer les enseignements de la mise en œuvre du cadre actuel, de corriger les insuffisances observées, et surtout d'intégrer les meilleures pratiques internationales afin de renforcer la crédibilité de notre pays auprès des investisseurs nationaux et internationaux.

Cet exercice a permis de mettre en lumière des limites structurelles importantes au nombre desquelles, il y a lieu de noter entre autres :

- Une coordination institutionnelle insuffisante ;
- Une prise en compte encore limitée des risques financiers et climatiques ;
- Des lacunes dans la définition du cycle de projet ;
- Une faible implication des PME locales ;
- Des mécanismes insuffisants de valorisation des actifs et de gestion des défaillances contractuelles ;

Un régime fiscal peu compétitif par rapport aux standards internationaux.

Dès lors, la révision de la Loi PPP constitue un engagement prioritaire du Gouvernement, et s'inscrit dans la dynamique de modernisation de l'environnement des affaires, appuyée par la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) du Fonds Monétaire International.

L'ambition du Gouvernement à la faveur de cette révision est d'aligner notre Loi PPP aux bonnes pratiques internationales promues par la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD) et d'autres cadres régionaux tels que l'UEMOA, la SADC ou le COMESA.

C'est dans ce cadre que j'ai institué, en juillet 2025, une Commission Technique chargée de conduire cette réforme, avec l'appui de la Facilité Africaine de Soutien Juridique (ALSJ), qui a mis à la disposition de l'UC-PPP un cabinet d'expertise juridique de haut niveau.

**Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

L'émergence du Partenariat Public Privé, dans le contexte de la République Démocratique du Congo marqué par des besoins toujours croissants en infrastructures, des contraintes budgétaires persistantes, demande une approche structurante, combinant un cadre juridique et institutionnel adapté, transparent, et sécurisant. Nous avons donc souhaité doter ce secteur d'un écosystème cohérent et complémentaire.

Ainsi, le Gouvernement, à travers mon Ministère, a obtenu un appui institutionnel essentiel de la Banque Africaine de Développement (BAD) au profit de l'UC-PPP. Cet appui, mis en œuvre via le Projet d'Appui à la Relance de l'Économie Congolaise (PAREC) et exécuté par la CFEF, inclut l'assistance technique du Consultant CPCS, chargé de préparer le cadre stratégique et opérationnel des PPP ainsi qu'un programme structuré de renforcement des capacités.

Ce cadre stratégique nous permettra d'aligner la Stratégie PPP sur les priorités réajustées du PNSD et de constituer un Portefeuille national de Projets PPP structurés et bancables.

**Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

Point n'est besoin de mentionner qu'aucun cadre légal, aussi bien conçu soit-il, ne peut produire ses effets sans le renforcement des capacités techniques, juridiques, financières et opérationnelles des agents appelés à concevoir, encadrer et mettre en œuvre ces mécanismes aussi essentiels au développement de notre pays.

La session de formation qui démarre demain vise précisément à :

- 1) Renforcer les compétences des cadres et experts sur la structuration des PPP ;
- 2) Assurer une meilleure appropriation des futurs outils opérationnels ;
- 3) Garantir la qualité du Portefeuille de Projets PPP ;
- 4) Consolider notre crédibilité auprès des investisseurs.

C'est ainsi que je tiens à exprimer la profonde gratitude du Gouvernement de la République à l'endroit de :

- La Facilité Africaine de Soutien Juridique (ALSF), pour son appui juridique fondamental ;
- La Banque Africaine de Développement (BAD), pour son soutien technique et institutionnel à travers le PAREC ;
- La Cellule de Financement en faveur des Etats Fragiles (CFEF), pour son rôle pivot dans la bonne gouvernance des fonds ;
- L'Unité de Conseil et de Coordination du Partenariat Public Privé (UC-PPP), pour son professionnalisme et la coordination technique de ce processus.

**Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

Je suis persuadé que la réussite de ce double processus en l'occurrence la révision de la Loi PPP et la montée en compétence, reposera sur une coordination interinstitutionnelle exemplaire, la rigueur et l'engagement total de chacun d'entre vous, experts des ministères sectoriels, du secteur privé et de la société civile.

Le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, que j'ai la responsabilité de diriger, fidèle à son élan de renforcement de l'efficacité de l'action publique, en général, et de l'investissement public, en particulier, jouera sans relâche son rôle afin de booster l'un des secteurs clés de son Portefeuille institutionnel.

J'attends de la Commission Technique un travail rigoureux, et de la part des participants à la formation, une implication maximale.

Et comme nous le disons au Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Tous engagés, tous mobilisés,

Pour planifier,

Pour moderniser,

Et transformer des vies.

Sur cette note d'engagement et de détermination :

Je déclare officiellement lancée la Réforme portant révision de la Loi relative au Partenariat Public-Privé,

Et la Première Session de Formation des Parties Prenantes.

Je vous remercie.